

En cas d'assistance médicale

En cas de symptômes respiratoires ou autres susceptibles d'être liés à la COVID-19, veuillez contacter un médecin par téléphone. Du lundi au vendredi, entre 08h00 et 16h00, veuillez contacter le médecin généraliste le plus proche. Ne vous présentez pas chez le médecin sans rendez-vous.

En dehors des heures de consultation habituelles, veuillez contacter le médecin de garde de votre région. Ne vous présentez pas chez le médecin de garde sans rendez-vous. Vous trouverez le numéro du médecin de garde à appeler ci-dessous.

**Médecin de garde pour
la région Jutland du Nord :**

+45 70 15 03 00

**Médecin de garde pour
la région Jutland central :**

+45 70 11 31 31

**Médecin de garde pour
la région Danemark Sud :**

+45 70 11 07 07

**Médecin de garde pour
la région Sjaelland :**

+45 70 15 07 00

**Médecin de garde pour
la région Capitale :**

+45 18 13

En cas d'urgence ou de maladie/blessure mortelle, veuillez appeler le 112.

COVID-19 : Information à l'attention des touristes au Danemark

Comment faire pour vous protéger et protéger les autres ? Que faire si vous tombez malade ?

07.07.2020

Protégez-vous et protégez les autres

De manière générale, le nouveau coronavirus se propage dans les lieux fréquentés, via les poignées de mains et les petites gouttelettes projetées lorsque les gens toussent ou éternuent. Suivez les consignes suivantes pour vous protéger et protéger les autres.



Lavez-vous régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique.



Toussez ou éternuez dans le pli du coude.



Évitez de donner la main, d'embrasser ou de prendre d'autres personnes dans vos bras. Limitez vos contacts physiques.



Veillez à bien nettoyer.



Gardez vos distances et demandez aux autres de faire attention.

Symptômes de la COVID-19

Il est important que vous soyez attentif à l'apparition des symptômes de la maladie. Les symptômes habituels sont les suivants :



Fièvre



Toux sèche



Difficultés respiratoires

Dans le doute, les autorités sanitaires danoises vous recommandent de partir du principe que vous êtes malade.

Si vous tombez malade



Isolez-vous jusqu'à 48 heures après la disparition des symptômes.



Veillez à bien respecter les cinq consignes générales afin d'éviter la propagation du virus.



Au besoin, commencez par appeler le médecin. Ne vous présentez pas chez lui sans rendez-vous.

Qu'entend-on par « s'isoler » ?

Si vous tombez malade, les autorités sanitaires danoises vous recommandent de vous isoler jusqu'à 48 heures après la disparition des symptômes. Par « vous isoler », il est entendu que vous devez, dans la mesure du possible, garder une distance de deux mètres par rapport aux autres personnes, y compris votre famille. Il est important, durant votre isolement, que vous ne séjourniez pas dans des lieux fréquentés par d'autres personnes, que vous risqueriez alors de contaminer. C'est pourquoi vous ne devez pas non plus recevoir de visites pendant que vous êtes malade. Les personnes dont vous ne pouvez pas vous distancer doivent, elles aussi, s'isoler avec vous et appliquer les mêmes règles que vous.